



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Master Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Composante : Pharmacie - Année 2019/ 2020

Organisation des enseignements et travaux

Chaque année de master comprend un stage, un devoir personnel et des enseignements :

- **Stage** : min. 1 mois en M1 et min. 5 mois en M2
- **Devoir personnel** qui pourra être individuel (travail encadré de recherche) ou collaboratif ou/et coopératif (projet tutoré).
- **Enseignements** organisés en unités d'enseignements (U.E.). Ces U.E. sont des regroupements cohérents d'enseignements. Elles sont obligatoires ou optionnelles.

En première année de master, en dehors des UEs obligatoires, les étudiants sont admis à passer uniquement les épreuves des UEs optionnelles qu'ils ont choisies par le remplissage du formulaire spécifique avant la date limite. Le choix de ces UEs optionnelles est effectué en fonction du parcours spécifique envisagé pour la deuxième année de Master.

Assiduité, épreuves et contrôle continu

L'assiduité aux enseignements (cours magistraux, conférences, travaux dirigés) est obligatoire.

Les épreuves des UE portent sur l'ensemble des enseignements organisés (CM et/ou TD et/ou TP et/ou TD/TP et/ou conférences) dans l'UE. **Les étudiants peuvent rédiger leurs copies d'examen en français ou en anglais pour toutes les UEs du Master (1 et 2), leurs rapports de stage, de TER et de projet tutoré.**

Les notes d'UE intègrent, le cas échéant, les notes de contrôle continu (CC), des TP et/ou TD/TP.

L'organisation du contrôle continu des CM, TP et TD est laissée à la libre appréciation des enseignants responsables (plusieurs notes et/ou une note finale, pouvant correspondre à : des compte-rendu de séances, des interrogations écrites ou orales, des exposés, la prise en compte de l'assiduité, la note d'un examen terminal, etc.).

Quelle que soit la note obtenue à une UE, les étudiants conservent leurs notes de contrôles continus à la 2^{ème} session à l'exception des notes de contrôle continu des UE « Qualité et aspects technico réglementaires », « Anglais » (M1) et « Application de l'Anglais à l'évaluation des produits de santé » (M2) qui ne sont pas conservées.

Un étudiant absent à une épreuve se voit attribuer la note de zéro à cette épreuve.

Session 2

Un étudiant ayant une moyenne générale $\geq 10/20$ mais présentant au moins une note d'UE $< 7/20$ sera ajourné et repassera en seconde session toutes les UEs dont la note est $< 7/20$.



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Master Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Composante : Pharmacie - Année 2019/ 2020

S'il le souhaite, il pourra repasser des UEs pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20.

Un étudiant ayant une moyenne générale < 10/20 sera ajourné et devra repasser en seconde session toutes les UEs dont la note est < 10/20.

Après la 2^{ème} session les notes retenues sont les meilleures notes des deux sessions pour chaque UE.

Redoublement

Il est autorisé au maximum, un redoublement en Master 1 et un redoublement en Master 2 sauf cas particuliers exceptionnels.

Les étudiants redoublants conservent uniquement les UEs pour lesquelles ils ont obtenu une note $\geq 10/20$; ils devront donc représenter uniquement les UEs, travaux, projets, stages pour lesquels leur note est < 10/20.

MASTER 1

Semestre 1

Certaines UEs sont obligatoires pour envisager l'entrée dans un parcours spécifique en Master 2^{ème} année :

Parcours « Environnement réglementaire international des entreprises et produits de santé » :

UE Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé
UE Contrôle de Qualité des produits de Santé : méthodes d'analyse physico-chimique
UE Investigation toxicologique

Parcours « Analyse des produits de santé : Qualité et Méthodologie » :

UE Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé
UE Contrôle de Qualité des produits de Santé : méthodes d'analyse physico-chimique

Parcours « Développement des produits de santé : Qualité et sécurité » :

UE Investigation toxicologique
UE Pharmacologie moléculaire et thérapeutique
UE Contrôle de Qualité des produits de Santé : méthodes d'analyse physico-chimique

Parcours « Biologie structurale et conception rationnelle de molécules bioactives » :

UE Biochimie structurale
UE Phénomènes dynamiques et interactions dans les systèmes biologiques

Parcours « Aging et stratégies anti-âge » :

UE Investigation toxicologique



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Master Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Composante : Pharmacie - Année 2019/ 2020

Semestre 2

- Travail encadré de recherche

Mémoire comprenant la note de régularité du travail de l'étudiant
Présentation orale du mémoire

- Stage minimum 1 mois

Rapport de stage
Soutenance orale intégrant la note d'appréciation du maître de stage
La soutenance orale s'effectuera devant un jury minimum de 3 personnes.
La soutenance peut avoir lieu à distance, à l'aide de moyens numériques.

Certaines UEs sont obligatoires pour envisager l'entrée dans un parcours spécifique en Master 2^{ème} année :

Parcours « Environnement réglementaire international des entreprises et produits de santé » :

UE Elaboration et Formulation des médicaments

Parcours « Analyse des produits de santé : Qualité et Méthodologie » :

UE Outils Chimiques et Analytiques pour la Biologie
UE Elaboration et Formulation des médicaments

Parcours « Développement des produits de santé : Qualité et sécurité » :

UE Bases physico chimiques, pharmacocinétique et évaluation préclinique des médicaments

Parcours « Biologie structurale et conception rationnelle de molécules bioactives » :

UE Microscopies et spectroscopies pour la biologie
UE Conception du Médicament : Introduction au drug-design

Parcours « Aging et stratégies anti-âge » :

UE Elaboration et Formulation des médicaments
UE Introduction à l'Aging et à l'Anti-âge
UE Développement en industrie de modèles de l'Aging

Une des UEs à choix pourra être remplacée par une prolongation de leur stage obligatoire en laboratoire, les étudiants effectuant alors un stage long de 4 à 5 mois (sauf pour le parcours aging et stratégies anti âge).

Conditions de validation



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Master Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Composante : Pharmacie - Année 2019/ 2020

- L'UE Conception du Médicament : Introduction au Drug design est validée par l'obtention d'une note $\geq 10/20$ avec un minimum de $10/20$ lors de l'épreuve écrite.
- Le « Travail encadré de recherche », TER, est validé par l'obtention d'une note $\geq 10/20$.
- Le « Stage » est validé par l'obtention d'une note $\geq 10/20$

En cas de fin anticipée du stage, les responsables pédagogiques se réuniront pour décider en fonction des circonstances d'espèce, de la nécessité de réaliser un stage complémentaire et, le cas échéant, de sa durée.

Si un stage complémentaire est effectué, il sera évalué selon les mêmes modalités. Les responsables pédagogiques se réuniront pour décider de la prise en compte ou non, des notes des épreuves du premier stage, pour la validation finale du stage.

En cas d'échec à la première session (non moyenne) :

- si l'appréciation du maître de stage est égale ou supérieure à la moyenne : l'étudiant doit repasser la soutenance et présenter un nouveau rapport ;
- si l'appréciation du maître de stage est inférieure à la moyenne : l'étudiant doit, en sus, faire un nouveau stage.

En cas d'échec à la 2ème session, l'étudiant est ajourné au master 1.

Pour être déclaré admis l'étudiant devra avoir acquis 60 ECTS par :

- **la validation des unités d'enseignement qui se compensent entre elles (45 ECTS ou 40 ECTS si stage long), si la moyenne générale de ces UE est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à $7/20$.**
- **la validation de l'UE Travail Encadré de Recherche (5 ECTS)**
- **la validation du ou des stage(s) (10 ECTS ou 15 ECTS si stage long),**
- **Un seul redoublement est autorisé sauf cas particuliers exceptionnels.**



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Master Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Composante : Pharmacie - Année 2019/ 2020

MASTER 2

Semestre 3

- UE Projet tutoré :

Note de Mémoire **intégrant** la note de régularité du travail de l'étudiant

Soutenance orale du mémoire ou contrôle continu selon le parcours

La soutenance orale s'effectuera devant un jury minimum de 3 personnes

Semestre 4

Le second semestre de master 2 est constitué uniquement d'un stage.

Stage minimum 5 mois (6 mois pour les étudiants en pharmacie)

Rapport de stage

Soutenance orale intégrant la note d'appréciation du maître de stage

La soutenance orale s'effectuera devant un jury minimum de 3 personnes.

La soutenance peut avoir lieu à distance, à l'aide de moyens numériques.

Conditions de validation

Les deux semestres ne se compensent pas entre eux.

- Le Projet tutoré est validé par l'obtention d'une note $\geq 10/20$
- Le Stage est validé par l'obtention d'une note $\geq 10/20$

En cas de fin anticipée du stage, les responsables pédagogiques se réuniront pour décider en fonction des circonstances d'espèce, de la nécessité de réaliser un stage complémentaire et, le cas échéant, de sa durée.

Si un stage complémentaire est effectué, il sera évalué selon les mêmes modalités. Les responsables pédagogiques se réuniront pour décider de la prise en compte ou non, des notes des épreuves du premier stage, pour la validation finale du stage.

En cas d'échec à la première session (non moyenne) :

- si l'appréciation du maître de stage est égale ou supérieure à la moyenne : l'étudiant doit repasser la soutenance et présenter un nouveau rapport ;
- si l'appréciation du maître de stage est inférieure à la moyenne : l'étudiant doit, en sus, faire un nouveau stage.

En cas d'échec à la 2ème session, l'étudiant est ajourné au master 2 et devra s'inscrire l'année suivante en master 2 pour effectuer un nouveau stage.

Pour être déclaré admis l'étudiant devra avoir acquis 60 ECTS par :



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Master Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Composante : Pharmacie - Année 2019/ 2020

- la validation des unités d'enseignement du semestre 3 qui se compensent entre-elles (23 ECTS), si la moyenne générale de ces UE est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à 7/20.
- la validation de l'UE projet tutoré (ou de l'UE « stage Montréal ») (7 ECTS)
- la validation de l'UE « Stage» (30 ECTS)

SPECIFICITES DANS LE CADRE DES ECHANGES D'ETUDIANTS ENTRE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER ET L'UNIVERSITE DE MONTREAL POUR LE PARCOURS ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE :

- a) Pour les étudiants de Montpellier en échange à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal :

Semestre 3 :

- Les étudiants sont dispensés de l'UE « Projet tutoré » en France et à la place réalisent un stage à l'Université de Montréal (enseignements et 154 heures d'activités en entreprise).

Semestre 4 :

- Stage à l'Université de Montréal dans le cadre du DESS « Développement du médicament » (UE stage Montréal) : 4 mois
- Stage en entreprise ou institution : 5 mois.

- b) Pour les étudiants de Montréal en échange à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montpellier :

Ces étudiants suivent le programme classique du Master 2 : 3 UEs de tronc commun, l'UE projet tutoré, 4 UEs de parcours et 6 mois de stage